TOUS CONTRE L'Ordre National Infirmier !

Action régionale Rhône Alpes

Depuis 13 ans, l'Ordre National Infirmier (ONI) se confronte à **une non-adhésion massive des infirmier-e-s.** Ils peuvent compter sur le **soutien de l'intersyndicale** nationale anti-ordre (SUD Santé Sociaux, CGT, FO, UNSA, CFTC, SNICS-FSU et CFDT) qui se bat **contre la mise en place de l'ONI.**

Malgré les promesses successives des différents gouvernements, l'ONI est maintenu artificiellement en vie, **contre l'avis de la majorité des professionnels**.

À la suite d'une décision du Conseil d'Etat de fin octobre 2017, l'ONI a obtenu le 10 juillet 2018, la publication d'un décret imposant aux employeurs la transmission de la liste des infirmier.es travaillant dans leurs établissements pour une inscription automatique à l'ONI, tout comme pour les pédicures-podologues. Ainsi les IDE ne s'inscrivant pas à l'ONI, **pourront se voir sanctionner pour « exercice illégal de la profession ».**

L'ordre infirmier, même gratuit, on n'en veut pas !!!

- *NON à la double sanction*
- *NON à un ordre qui contrôlera notre carrière et nos demandes de mutations*
- *NON au contrôle de notre formation continue pour mieux uniformiser et « formaliser » nos compétences pour que nous devenions des numéros interchangeables*
- *NON à un ordre qui déshumanisera notre métier, le régira dans la toute-puissance et ne reconnaitra pas nos spécificités*
- *NON au corporatisme qu'induisent les différents ordres*

Refuser l'ordre, c'est défendre notre métier. Si nous sommes des milliers à résister, vont-ils nous interdire d'exercer notre profession ? Vont-ils priver la population de près de 500 000 infirmier.es non inscrit.es à l'ONI qui assurent aujourd'hui les soins dans les établissements publics, privés et en libéral ?

Nous appelons les directions de nos établissements à nous soutenir en refusant de dénoncer les IDE non-inscrits à l'ordre.

Nous appelons l'ensemble de la profession **à continuer la lutte collectivement**, c'est notre principale arme de résistance. Il faut s'organiser et intervenir aux niveaux local, départemental et régional, avec les organisations syndicales engagées dans ce combat, via toutes les formes d'actions permettant d'aboutir à **l'abrogation du décret.**

Appel à une mobilisation massive **le 29 avril 2019 à 11h** devant les bureaux de l'ONI (75, rue de la Villette 69003 LYON)

Nous demanderons aussi un RDV à la préfecture

Un casse-croute sera organisé sur place…

Vous pouvez amener des spécialités de votre département, tout sera mis en commun

Co-Voiturage organisé, Prendre contact auprès du syndicat CGT